

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2021

Sous la présidence de Monsieur Bernard ISOARD, maire

Etaient présents:

Mrs et Mmes Aurélie SIGNORET – Eric AUDUREAU- Bastien MATHIEU – Colin MAXIMIM – Michel BOURGOIN - Martine JANIN- REYNAUD – Jean-Christophe SIGNORET – Lionel SIGNORET - Odilon FERRAN

Absent : Denis TALLON

Début de séance à 21 H 25

Secrétaire de séance : Martine JANIN-REYNAUD

Public : M et Mme DRAIN - Mme BARONNAT et M HEMAR

I – ORDRE DU JOUR

1 –Déclassement du domaine public au profit de Monsieur SINET :

Monsieur le Maire informe le conseil que monsieur SINET propriétaire de la parcelle AB 141 souhaite acquérir une bande de terrain classé communal public afin d'y implanter un escalier.

Le fait que cette cession ne nuira pas au passage et à la circulation publique, une simple délibération suffit au déclassement.

Le conseil municipal accepte de détacher une bande de terrain de 46.20 m2 et décide que tous les frais, géomètre et notaire, seront à la charge de Monsieur SINET

Vote majorité – 1 abstention

2 – Souscription avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du four de TOURNOUX

Il est exposé aux élus que le toit du four à pain de Tournoux nécessite des travaux de restauration. Le conseil municipal afin de réunir les fonds suffisants, décide d'ouvrir une souscription à la Fondation du Patrimoine.

Vote à l'unanimité

3 – Subventions 2021 aux associations :

Les associations retenues pour 2021 :

Associations sportives ou culturelles :

Ski club Ste Anne 1000 €

SPMS 150 €

Claps de l'Ubaye 200 €

Mot'Art 200 €

Associations à caractère social, de secours ou de formation :

RASED 150 €

APAJ 50 €

Escola de la Valeïa 60 €

Restaurants du Cœur 100 €

Vote à la majorité – une abstention

4 – Autorisation d'un marché commun avec la CCVUSP – travaux Fouillouse :

Le Maire expose que la CCVUSP a approuvé le projet de création d'assainissement et de station d'épuration sur le hameau de fouillouse. De son côté la commune a validé le projet de réfection de la canalisation des réseaux AEP vétustes et fuyards du hameau.

Considérant l'opportunité de réaliser ces travaux de manière coordonnée avec la CCVUSP tant sur le plan technique que sur le plan économique et au regard des articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique. Les élus décident de passer conjointement les marchés publics correspondants à ces projets et acceptent de signer une convention constitutive de groupement de commande.

Vote à l'unanimité

5 – Validation de l'adressage :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et de la normalisation de l'adressage notamment par la géolocalisation, un projet a été proposé par une commission communale constituée d'élus et d'administrés.

Le projet de la commission est validé et concernant le débat restant ouvert pour le secteur de la rue des Ananas, les élus décident de nommer la rue qui longe la propriété Tiran et Kamel : montée de la Cure et le retour situé devant la propriété Dubromer : rue des Ananas.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Un point est fait sur le projet de ski alpin dans le cadre scolaire. L'idée est de donner accès à tous les enfants scolarisés à St Paul au ski alpin , de plus les élus souhaitent proposer des forfaits pour les activités culturelles, artistiques ou sportives sous conditions de ressources.
- Monsieur Drain propose de maintenir l'idée du projet de panneau à l'entrée du village mais de mettre en place une version hiver sur laquelle le marché estival n'apparaît pas. Ainsi, le panneau serait réversible suivant la saison. L'idée est validée.
- La CCVUSP a accepté le principe que les deux associations d'habitants de Tournoux participent au comité de pilotage pour le projet du fort.
- A la demande de Monsieur Drain le classement du chemin du Serre va être relancé.

Séance levée à 22 h 00

Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : www.mairie-saint-paul-ubaye.com